

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/280

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 20 mai 2020

OBJET :

**ELECTION DES
ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Carla GRÉCO pouvoir à Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oo oo oo oo oo oo oo

Considérant que les adjoints sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le vote a lieu au scrutin secret ;

Considérant qu'aucune disposition n'interdit la présentation de listes incomplètes ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative ;

Considérant que sont proclamés élus, l'ensemble des candidats de la liste ayant emporté l'élection ;

Considérant que la parité politique a été introduite par la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999. Dès lors, la constitution prévoit, dans son article 3, que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;

Pour l'élection des adjoints au Maire, Monsieur Sylvain SARAGOSA lance un appel à candidature.

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 2 juin 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur le Maire propose la liste de ses Adjoints établie comme suit :

- . Madame Isabelle SUEUR-PARENT
- . Monsieur Jacques GAUBOUR
- . Madame Corinne TANGE
- . Monsieur Patrice BRONSART

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23**
- Bulletins blancs : **03**
- Bulletins nuls : **00**
- Reste comme suffrages exprimés : **20**
- Majorité absolue : **12**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Sylvain SARAGOSA. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

